



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste. 21 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 95 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD ET MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, répondant au *Constitutionnel*, dit que la France peut très-bien désarmer si elle ne nourrit aucune velléité agressive, attendu qu'elle n'est point menacée, et qu'elle aurait ainsi la gloire de donner un grand exemple.

On assure que le comte de Berg, gouverneur de l'ancien royaume de Pologne, actuellement à Saint-Petersbourg, prépare les bases d'un projet tendant à établir 500 fidéi-commis russes (domaines inaliénables), formés avec les biens confisqués en Pologne. Ces fidéi-commis seraient conférés à titre de récompense à des officiers ou à des person nages civils russes.

On mande de Londres, à la *Liberté*, que la résolution prise par le ministère tory de garder le pouvoir malgré la défaite qu'il vient de subir dans la Chambre des communes à propos de la question de l'Eglise anglicane en Irlande, aurait pour principal motif une déclaration faite par les évêques irlandais appartenant à l'Eglise de l'Etat, au ministère anglais, qu'ils sont prêts à renoncer, de leur propre mouvement, à six évêchés irlandais et à une partie considérable des biens d'Eglise.

Cette résolution aurait été prise à la suite de la certitude acquise par les membres du clergé d'Irlande que la commission ecclésiastique instituée à ce sujet finirait par conclure aux mêmes concessions.

D'après des avis de Rome, le pape aurait chargé Mgr Manning, archevêque de Westminster, de remercier M. Gladstone de son attitude à la Chambre des communes au sujet de l'Eglise établie d'Irlande.

Des lettres de Florence portent que le vote définitif du projet de loi sur la mouture précèdera, selon toute probabilité, celui des autres mesures financières. Il figurera à l'ordre du jour peu de temps après la rentrée du Parlement qui s'est ajourné au 16 courant.

On mande de la frontière pontificale, dit un télégramme de Florence du 11 avril, que plusieurs Italiens qui se rendaient à Rome pour assister aux fêtes de la semaine sainte n'ont pu franchir la frontière pontificale, parce que leurs passe-ports n'étaient pas en règle ou ont paru suspects.

Le tribunal politique de la consulte a achevé l'instruction du procès des individus arrêtés pour menées séditionnelles pendant l'invasion garibaldienne de 1867. On assure que la cause sera jugée après les vacances de Pâques, et que le pape commuera les peines capitales.

La *Correspondance italienne* annonce que la princesse Clotilde est attendue, à Turin, le 16 de ce mois. Le prince Napoléon est attendu le 18, et le prince royal de Prusse, le 20.

L'*Echo du Parlement* (Belgique) signale de nouveaux symptômes d'agitation dans les établissements de la basse Sambre. Trois compagnies de carabiniers auraient été envoyées

de Charleroi pour protéger les mines d'Auvellais et de Fallissoles.

Une dépêche de Bucharest assure qu'il n'y a rien de vrai dans les prétendues persécutions exercées contre des israélites à Bakau.

La *Correspondance générale autrichienne*, que nous avons sous les yeux, affirme le contraire.

Aujourd'hui nous recevons de M. L. Nordmann, secrétaire adjoint de l'*Alliance israélite universelle*, la lettre suivante, accompagnée d'une dépêche qui confirme malheureusement les tristes informations dernièrement parvenues à Paris.

« Paris, 10 avril 1868.

« Monsieur le directeur,

« Nous avons reçu, par Sereth, de la communauté israélite de Jassy, le 6 avril, une dépêche annonçant l'expulsion de cinq cents familles du district de Bakau.

« Nous ne lui avons nous-mêmes donné aucune publicité, nous bornant à la communiquer à M. Cretzulesco, agent de la Roumanie, avec la prière d'interroger M. le ministre de l'intérieur.

« Les journaux d'hier soir contenaient un démenti énérgique de la nouvelle. Nous recevons, datée du 9 avril, une dépêche nouvelle signée, au nom de la communauté israélite de Jassy, par cinq de ses membres; elle confirme malheureusement la triste nouvelle. Nous vous la livrons, en vous priant de vouloir bien la publier.

« Veuillez agréer, etc. L. NORDMANN. »

Voici la dépêche :

« Des centaines de familles israélites dans le district de Bakau, en Maldivie, sont expulsées de leurs possessions et chassées des habitations qu'elles ont aux villages, d'une manière barbare, sans égards aux pertes énormes et aux lamentations des enfants et des vieillards exposés aux rigueurs du temps. Toutes les plaintes portées au ministre de Bucharest sont infructueuses, et notre position déplorable augmente de jour en jour, de sorte que chaque moment nous menace de dangers.

« La communauté israélite de Jassy. »

Des lettres particulières de Tunis nous font un tableau assez triste de l'état actuel de la Tunisie.

Elles constatent que la misère des classes pauvres y est effrayante et que la famine y a fait depuis quelque temps de grands ravages.

Mais fort heureusement l'époque actuelle de l'année est plus favorable. Or, comme le dit un proverbe du pays, « lorsque reparait la verdure, l'Arabe ne meurt plus. »

Les masses de Bédouins qu'on voyait traînant leurs baillons dans les rues, quittent Tunis et regagnent les campagnes, où ils retrouvent quelques moyens d'existence.

Les pluies qui sont tombées en février font présager une assez bonne récolte. On espère avoir suffisamment de blé et d'orge pour la consommation de toute l'année.

La mortalité des bêtes de somme et des bœufs en particulier a été considérable, on a pu exporter dans le courant du mois de février plus de cent mille peaux de bœufs.

FEUILLETON.

9

L'AIGLE NOIR DES DACOTAHS,

PAR JULES B. D'AUBRIAC.

(Suite.)

Quand ils furent engagés dans le défilé sonore, au cliquetis des pieds de leurs chevaux répondit un grand fracas d'ailes, et de gigantesques vautours quittant un squelette d'antilope à demi-dévoré, allèrent se mettre en observation sur les roches voisines.

Le silence redevint solennel et morne : le cri orgueilleux et bref d'un grand aigle planant dans les hautes régions de l'air, faisait seul retentir par intervalles les échos solitaires de ces lieux désolés.

Tout-à-coup éclata comme un coup de foudre un fracas immense, les collines tremblèrent ! un roc énorme, se détachant de la plus haute cime, roulait sur les pentes abruptes, entraînant avec lui un déluge de cailloux broyés, qui bondissaient en tous sens comme une formidable poussière.

La petite troupe s'arrêta effrayée : les pierres sifflantes et fumantes passèrent à quelque distance, écrasant tout sur leur route; puis l'avalanche se calma peu à peu, adoucissant son tonnerre jusqu'aux faibles mur-

mures de quelques grains de sable ébranlés; et tout se tut dans le désert.

Thomas et ses hommes, la première émotion calmée, dirigèrent vers les hauteurs des regards inquiets, convaincus que cette artillerie de rochers devait avoir été dirigée par une main humaine.

Ils se trompaient : l'éboulement s'était produit tout seul, ainsi qu'il arrive souvent à la suite des orages ou des sécheresses prolongées. Leur marche continua sans autre incident, par des chemins de plus en plus difficiles. Bientôt leur guide s'engagea dans un sentier tellement escarpé et impraticable, que plusieurs chevaux s'abattirent; il fallut s'arrêter; les hommes commençaient à murmurer tout bas.

— Restez-là, gens faibles de corps et d'esprit leur dit le chef Mormon d'un ton aigre-doux; vous avez besoin de vous reposer; je vais continuer seul notre exploration, pendant que vous m'attendrez ici tranquillement. Néanmoins si vous entendez un coup de feu, accourez à mon secours.

Ses compagnons le prirent au mot et restèrent sur place; Thomas partit, à pied, sans carabine, armé seulement d'une paire de pistolets. Tous ses plans étaient déconcertés par l'insubordination de ses hommes.

Néanmoins il n'eut pas un long chemin à faire; du

haut d'un pic qui commandait tous les environs, il aperçut à un mille en avant, une fourmière d'Indiens qui circulaient dans la plaine. Aussitôt il redescendit en toute hâte le flanc du coteau, et revint vers ses compagnons.

— Les Indiens sont là, cria-t-il tout essouffé, ces coquins de Utes ! et, par la barbe du Prophète ! ils entraînent avec eux une jeune fille blanche ! Allons, mes enfants, non-seulement soyons braves et invincibles pour punir ces mécréants, mais encore délivrons leur malheureuse prisonnière ! Courons sur eux sans brûler une seule amorce de peur de les mettre en garde; puis, quand nous serons au milieu de cette canaille, écrasons-la à coups de crosse; pas de fusillade; nous risquerions de tuer la jeune fille.

Le vénérable hypocrite sentait son cœur battre tumultueusement dans sa poitrine, à l'idée du triomphe qu'il entrevoyait enfin. Mille visions fiévreuses traversèrent sa pensée, pendant qu'il conduisait sa troupe en avant, suivant le lit peu profond de la rivière.

— Ils sont là-bas qui galopent comme des fantômes, dit-il en les montrant à son compagnon le plus proche; Ah ! les vils démons ! — ainsi que pourrait les qualifier une langue peu charitable, — ajouta-t-il en style correctif, rentrant dans son rôle de guide spirituel; voyez ! ils tournent une éminence, les voilà hors de vue ! Par

l'enfer ! — où j'espère ne point tomber — ils vont disparaître dans les collines, où pas un homme blanc ne saurait les atteindre.

— A quoi bon les poursuivre, maître ? La fille blanche n'est pas des nôtres, pourquoi risquerions-nous notre vie pour une étrangère ?

— Par le commandement, par l'exemple des saints, par les exhortations de la voix qui crie dans le désert, nous sommes instruits que notre devoir est de tirer l'épée pour sauver la brebis qu'emporte le loup ravisseur ! Arrière ceux qui ont peur ! J'irai seul en avant, n'est-il pas écrit que celui qui succombe pour la bonne cause gagnera la couronne de gloire ?

A ce moment une clameur farouche, surnaturelle, indescriptible, surgit du fond de la plaine, et vint glacer de terreur la troupe aventureuse; c'était le terrible cri de guerre des Indiens : mélange affreux de tous les hurlements des monstres du désert, renforcés et aigris par la férocité humaine. Il y a dans ce grondement sinistre, éclatant comme la trompette, profond comme le rugissement du lion, il y a tout un drame fantastique, toute une mêlée sanglante où tourbillonnent des mâchoires armées de dents aiguës et mordantes, des lèvres dégouttantes de sang, des yeux ardents de rage, des chevelures scalpées, des têtes coupées qui roulent à terre frémissantes, des troncs décapités qui chancellent

En janvier, l'apparition du typhus avait été la conséquence inévitable de la famine. Notre correspondant nous mande que ce fléau tend enfin à disparaître.

La population de la Tunisie attribue à l'influence funeste du Khasnadar une partie de ces désastres et semble même vouloir le rendre responsable de ceux qui ne dépendent pas de la volonté des hommes.

Parmi les causes de la décadence des Etats musulmans, et en particulier de la Tunisie, nous écrit-on, il faut notamment signaler l'ordre de succession au trône dans les familles régnantes qui appartiennent à l'islamisme.

On sait que ce sont les aînés de ces familles et non les fils qui succèdent. Cet ordre désintéresse naturellement le souverain régent vis-à-vis de son successeur et le porte à ne se préoccuper que de grossir sa fortune privée pour la laisser à ses enfants.

La crise financière qui afflige la Tunisie dure déjà depuis longtemps. Le gouvernement du bey se montre peu soucieux de la position de ses créanciers attendant en vain des paiements qui n'arrivent jamais. On espère pourtant que les dernières mesures prises par le gouvernement français auront pour premier résultat de ramener le bey à des dispositions plus équitables.

En somme, l'espérance d'une récolte moyenne, les mesures financières nouvelles et le bon esprit des populations musulmanes généralement peu connu en Europe, donnent lieu de compter sur une meilleure fin d'année que ne l'avait fait prévoir le commencement.

Pour les articles non signés : P. GODET.

OBLIGATIONS DU NORD DE L'ESPAGNE.

La transaction proposée par le projet de règlement de la Dette du Chemin de fer du Nord de l'Espagne, qui avait soulevé des discussions irréfléchies, et plus propres à nuire aux intérêts des obligations, qu'à les sauvegarder, avait donné lieu à une certaine indécision, et, par suite, à une abstention relative, dont reviennent les obligataires qui comprennent leur évident intérêt.

On lit, en effet, dans la *Liberté* du 6 avril :

« Les anciens obligataires, d'après les lettres que nous recevons tous les jours, se félicitent de l'échange qui va se faire avec le paiement du coupon. Ils comprennent que la créance du Crédit mobilier espagnol exigible pouvait amener la faillite du chemin de fer du Nord de l'Espagne; que des procès pour la solution très-éloignée ne mettraient pas une obole dans leur poche, ne viendraient pas à leur aide; tandis qu'avec les nouvelles obligations, le coupon payé, ils pourront réaliser leur titre à un prix plus élevé que celui d'aujourd'hui. L'intérêt réel de chacun prime toute démonstration théorique. »

Les renseignements qui nous parviennent

nous mettent à même d'informer les porteurs des obligations du Nord de l'Espagne, qu'environ trois mille porteurs avaient, aux dernières dates, envoyé leur adhésion. Il est désirable que cette manifestation se complète. L'intérêt des retardataires à transmettre leur adhésion n'est pas contestable, le coupon du 1^{er} avril 1868 des obligations de priorité devant être payé immédiatement à raison de 7 fr. 50 aux obligataires qui auront adhéré et fait l'échange.

Les bordereaux d'adhésion se trouvent :
A PARIS, au Crédit Mobilier, 15, place Vendôme ;
— au domicile de la Société, place Vendôme, n° 8 ;
A LYON, à la Société du Crédit Lyonnais, rue Impériale ;
A BRUXELLES, à la Société Générale et à la Banque de Belgique ;
A SAUMUR, chez MM. veuve De Fos LE THUELLE et fils, banquiers.

(154)

DE HÉRICOURT.

Nouvelles Diverses.

Le Prince Impérial est attendu à Cherbourg mardi 14 avril, dans l'après-midi. Il doit rester deux jours dans cette ville, d'où il repartira pour Brest le jeudi 16 avril.

On nous écrit de Cherbourg que la ville et l'escadre préparent au Prince une réception splendide.

— Les membres du Corps-Législatif ont été informés, par une lettre de M. le président Schneider, que le rapport de la commission du budget sur le projet d'emprunt ne pourrait pas être déposé le 16 avril, comme on l'avait espéré d'abord, et que la Chambre ne pourrait pas reprendre utilement ses séances avant le 20 avril.

On doute cependant que, même à cette date, les travaux de la commission soient assez avancés pour que la discussion du budget et de l'emprunt puisse être mise à l'ordre du jour.

— On nous annonce que le dernier numéro du *Paris-magazine* vient d'être saisi.

— On lit dans le *Courrier des Familles* :
Dans les départements, comme à Paris, il n'est question que de la liberté de l'enseignement supérieur et de la pétition adressée au Sénat. C'est en vain que l'esprit de parti a tenté d'obscurcir le débat en y mêlant des calculs et des visées imaginaires. L'immense majorité de la presse adhère au principe et proclame la nécessité de réorganiser le haut enseignement sur les bases neutres du droit commun.

La thèse, dont il est longuement parlé dans le rapport de M. Chaix-d'Est-Ange, a été annulée par le conseil académique, et le professeur qui l'avait contresignée, réprimandé

par le même conseil. L'épreuve est à recommencer.

On sait que, dans cette thèse, consacrée à l'étude médico-psychologique du libre arbitre humain, l'auteur place les facultés intellectuelles et morales sous la dépendance absolue de la disposition générale et particulière des cellules nerveuses et des influences qu'elles exercent les unes sur les autres. La conséquence logique de cette théorie, vieille comme le monde, est qu'il n'y a pas de criminels, mais tout simplement des malades, par la raison fort naturelle alors qu'il ne dépend pas de vous que votre cerveau soit sain ou affecté de quelque altération. Et l'auteur a essayé, en effet, après tant d'autres philosophes dont les doctrines n'ont jamais pris racine dans la conscience humaine, de démontrer que le droit de punir n'est pas le droit de légitime défense, ne dérive pas de l'intérêt public, n'est pas la rétribution du mal pour le mal, la juste punition d'une infraction à la loi morale. Ce qui est le renversement de la philosophie pénale, qui sert de base aux Codes de tous les peuples civilisés.

— La réunion des porteurs d'obligations mexicaines, qui a eu lieu dimanche au cirque des Champs-Élysées, a été quelque peu orageuse. Les propositions attribuées au conseil d'Etat, et qui répondent assez exactement au cours fictif actuel de 150 francs, ont été déclarées insuffisantes, et l'assemblée a voté à une grande majorité un projet de pétition au Sénat pour réclamer une indemnité plus considérable.

C'est une tactique vulgaire de demander plus pour avoir moins; mais, dans le cas présent, des plumes complaisantes ont si bien démontré aux crédules commanditaires de l'empire mexicain la légitimité de leurs droits que, quoique fasse le gouvernement, bon nombre d'entre eux se considéreront comme des victimes tant que l'emprunt ne sera pas amené au pair, avec la riante perspective des lots de 500,000 francs.

— Il serait question, au ministère de la guerre, au dire de l'*Epoque*, de la création d'un corps de douze mille hommes seulement, destinés à former des compagnies de *grands-gardes* et de *tirailleurs* et *éclairieurs*. Ce corps d'élite, d'une organisation toute spéciale et formé de volontaires pris dans les rangs de l'armée, inaugurerait une sorte de fusil revolver à *réservoir*, ayant, assure-t-on, quelque analogie avec la *carabine Jarre*, mais dont la fabrication est tenue fort secrète. L'emploi du fusil se chargeant par la culasse devait rendre, en effet, nécessaire la création du corps d'élite muni d'armes perfectionnées et chargé d'éclairer la marche des troupes en campagne.

— Un incident curieux, dit le *Journal de Péronne*, a signalé les opérations de révision de la garde nationale mobile à Péronne.

Un jeune homme de C... se présente au conseil de révision comme affecté de surdité; le chirurgien-major l'examine avec soin, employant tous les moyens de surprise tentés en pareille circonstance; le jeune homme reste sourd à toutes les demandes qui sont faites. Il allait être porté sur la liste des réformés, quand le chirurgien usa d'une dernière ressource.

« — Votre surdité vous exempte du service, lui dit-il doucement; cependant vous viendrez à Péronne le ... du mois prochain, à l'effet de remplir les dernières formalités nécessaires.

» — A quelle heure, s'il vous plaît, monsieur ? »

La joie avait fait un miracle.

« — Bon pour le service, jeune homme. — Ne vous donnez pas la peine de vous déranger. »

— LES MÉTAUX PRÉCIEUX. — La valeur de l'or importé dans la Grande Bretagne, en 1867, s'est élevée à 395,004,000 francs, contre 582,741,000 fr. en 1866, et 362,538,250 en 1865, ce qui donne un total de 1 milliard 340,383,250 francs.

Le produit des mines d'or de l'Australie a été évalué, pour 1867, à 145,040,175 francs, contre 170,991,850 en 1866, et 126,278,250 en 1865, soit à un total général de 1 milliard 442,310,275 fr. pour les trois années.

Les mines de Victoria, à elles seules, ont produit, l'année dernière, 1,493,831 onces d'or, et la compagnie a payé un dividende de 20,500,000 francs.

Le nombre des mineurs est de 65,857, gagnant en moyenne 45 francs par semaine. Les exploitations privées et les compagnies qui ne publient pas de rapport doivent donner un produit égal au précédent.

Les Etats-Unis ont envoyé en Angleterre 125,654,625 fr. en 1867, contre 210,507,150 en 1866, et 107,612,375 en 1865. — Total, 443,574,150 fr.

Le chiffre total de l'or exporté des Etats-Unis est de 195,251,975 fr. pour 1867, contre 318,551,475 en 1866, et 212,333,300 en 1865, ce qui donne un total de 726,136,750 fr.

La France absorbe la plus grande partie de l'or exporté d'Angleterre; elle en a reçu, en 1867, pour une valeur de 150,858,500 francs, contre 211,631,075 en 1866, et 106,582,150 en 1865; ce qui donne pour les trois années un total de 469,071,725 francs.

La valeur totale de l'argent importé l'année dernière en Angleterre s'élève à 290,522,200 francs, contre 269,417,450 fr. en 1866, et 174,418,025 fr. en 1865. — Total, 644,357,675 francs.

La France figure dans ce chiffre pour 25,028,075 fr. exportés en 1867, 62,463,250 en 1866, et 21,352,775 fr. en 1865. — Total, 108,844,100 fr.

Les sources principales de l'argent qui vient en Angleterre sont le Mexique, l'Amérique du Sud, excepté le Brésil et les Indes-Occidentales.

De ces diverses localités, il est arrivé l'année dernière 125,812,375 francs, contre 110,154,075 fr. en 1866, et 123,222,000 fr. en 1865. — Total, 359,188,450 fr.

La quantité d'argent exportée d'Angleterre a été de 160,830,250 fr. en 1867, contre 223,215,700 fr. en 1866, et 167,941,550 fr. en 1865.

Sur ce chiffre, la France figure pour : 54,757,700 francs importés en 1867, contre 52,252,958 fr. en 1866, et 17,488,475 fr. en 1865.

Les exportations d'argent dans l'Inde, l'Orient et la Chine sont tombées à 15,285,375 francs en 1867, contre 63,448,250 francs en 1866, et 95,206,650 fr. en 1865. — Total, 174,040,275 francs.

— AVIS. — Les *Pastilles de Potard*, recommandées par tant de médecins, sont béchiques, incisives et calmantes; elles dissipent les glaires. Cet excellent pectoral convient surtout dans les catarrhes, rhumes, maux de gorge, gripes, asthmes, coqueluches; dans les toux opiniâtres et irritations de la

et tombent dans l'ivresse terrible de la mort, des membres épars dévorés par les cannibales.

— Les Indiens! les Indiens! murmurèrent les lèvres blémisantes des Mormons... et ils se serrèrent les uns contre les autres comme pour concentrer leur courage en échec.

— Oui! répliqua impétueusement Thomas exaspéré, les Reptiles s'agitent, les Panthères rauquent; mais leur morsure seule est à craindre; nous leur écraserons la tête avant qu'ils aient pu la relever!

— Ne ferions-nous pas mieux de battre en retraite et de nous retirer en lieu sûr? hasardèrent plusieurs voix.

— Si vous connaissiez mieux cette racaille vous ne seriez pas émus, ça crie, mais c'est sans courage. Piquons des deux, compagnons, et arrivons sur l'ennemi comme une trombe! pas un bras...

L'ANCIEN ne put achever sa phrase; son cheval trébucha lourdement sur une roche glissante; tous deux, le cavalier et le coursier, roulèrent sur la pente escarpée, et, de pointe en pointe, tombèrent déchirés dans le fond d'un gouffre.

VIII. — LE FEU DANS LA PRAIRIE.

Quoique après une aussi rude épreuve le repos fût bien doux à ses compagnons, au milieu de l'oasis frai-

che et verdoyante où ils s'étaient arrêtés, Waltermeyer ne crut pas devoir les laisser trop longtemps interrompre la poursuite. Il savait que l'ennemi dont ils recherchaient la piste, ne ferait aucune halte, et pousserait toujours en avant avec ses chevaux nés dans la prairie, durs à la fatigue et insensibles à toutes les intempéries de l'air. La pensée lui vint aussi que la nuit les retarderait d'une façon très-fâcheuse, et qu'il fallait user autant que possible du reste de la journée pour avancer. Aussitôt qu'il crut les chevaux suffisamment reposés, il donna l'ordre du départ.

— Quel chemin allons-nous prendre, Waltermeyer? demanda Miles Morse; nous en avons fini avec la prairie, j'espère?

— Oui, adieu à la grande plaine: nous n'avons plus qu'à traverser le *Stoo* (bordure humide et boisée), et nous serons sur la piste de ces coquins. Le chemin ne sera pas trop long: après avoir côtoyé la prairie, nous nous trouverons au pied des premières montagnes qui mettent le nez dans la plaine.

— Nous vous suivrons aveuglément, guidez-nous par le plus court chemin.

— Ah! si vous pouviez m'accompagner dans ces passages où je pourrais vous guider, nous aurions bientôt fini d'écraser cette canaille rouge; mais avec des rosses comme vos chevaux il n'y faut pas penser. Je connais

un fameux procédé pour balayer ces scélérats! mais il faut que le lieu s'y prête.

— Quel moyen?

— Un gros rocher qu'on lance du haut de la montagne. Je me suis souvent donné ce plaisir, moi, alors qu'il ne s'agissait pas d'Indiens; uniquement pour voir bondir les pierres et entendre leur infernal fracas.

— Ah! qu'entendons-nous là! serait-ce les Indiens?

— Etranger! vous vous connaissez en sauvages comme moi en écriture, c'est-à-dire terriblement peu. Pensez-vous qu'ils vont en chasse ou en guerre avec des trompettes comme les hommes blancs? Le son qui a frappé vos oreilles est le bruit lointain de quelque avalanche... Mais tout ce que nous disons en ce moment ne délivrera pas la jeune fille; marchons, marchons vite.

La cavalcade commença, Waltermeyer en tête: d'abord, l'allure fut vive et hardie; les chevaux étaient bien reposés et bien repus; l'eau ferrugineuse de la source, le gras pâturage qui l'avoisinaient, les avaient entièrement réconfortés. Mais bientôt la fatigue recommença à se faire rudement sentir: des myriades d'insectes continuaient à assaillir bêtes et gens; le sol profondément crevassé et hérissé de racines rendait la marche extrêmement pénible et dangereuse.

(La suite au prochain numéro.)

gorge ou de la poitrine. A Paris, 44, rue de Richelieu. — A Saumur, chez les pharmaciens; à Angers, pharmacie Mérière. (653)

Chronique Locale et de l'Ouest.

La journée de Pâques a été une véritable fête musicale pour la paroisse St-Pierre de notre ville. L'orgue dernièrement acheté et encore incomplètement monté, a été touché par M. Bachmann fils, de Tours, jeune artiste d'un talent justement apprécié dans sa ville natale.

Sous ses doigts, ce nouvel instrument a produit les plus heureux effets et rendu avec une expression remarquable tous les sentiments qu'inspirait la solennité de la fête que l'on célébrait.

La fête musicale n'était pas seulement pour la paroisse St-Pierre: à St-Nicolas, une assistance nombreuse se pressait dans l'enceinte trop étroite de l'église, pour entendre la messe chantée par MM. les Sous-Officiers de l'Ecole que nous avons annoncée. Tous ces jeunes artistes et amateurs qui y ont pris part mériteraient certainement d'être mentionnés, et nous serons heureux de pouvoir les applaudir dans la représentation de vendredi prochain.

Quatre morceaux ont été exécutés: le *Kyrie*, le *Sanctus*, l'*O Salutaris* et le *Domine Salvum*.

M. Albert, véritable artiste, apprécié dans notre ville comme il en est digne, mérite des éloges sincères pour les peines et soins qu'il s'est donné dans la direction de cette messe. Ce n'est pas, du reste, la seule circonstance où il donne ainsi des preuves de dévouement: c'est à lui que nous devons la formation de la musique qui compose l'orchestre pour toutes nos fêtes, et nous nous félicitons de posséder ce jeune professeur dans notre ville.

La température, qui s'était montrée si douce et si agréable la semaine dernière, a complètement changé. Un froid des plus vifs sévit depuis quelques jours, et dessèche tout. La nuit de samedi à dimanche a été surtout fatale aux arbres à fruits et à la vigne.

Voici la liste des jurés de l'arrondissement de Saumur appelés à siéger aux assises de Maine-et-Loire, pour le 2^e trimestre 1868, qui ouvriront le 4 mai prochain, sous la présidence de M. Turquet, conseiller à la Cour impériale:

MM.

Jamet, Ernest, propriétaire à Saumur.

Castille, Théodore, propriétaire à Brain-sur-Allonnes.

Martineau, Henri, négociant à Neuillé.

Billy, René-Louis, propriétaire à Douces.

Berte, Charles-Antoine, maire à Brossay.

On écrit de Grez-en-Bouère (Maine-et-Loire), le 6 avril, à l'*Union de l'Ouest*:

Monsieur le directeur,

Je me permets de vous raconter un accident dont je viens d'être témoin. Le fait en lui-même n'a rien que vous n'avez publié maintes fois dans les colonnes de votre journal; aussi je ne passerais pas mon temps à vous l'écrire, si son observation n'avait pas fait découvrir le moyen d'éviter un pareil malheur.

Jean Hivert, honnête cultivateur des environs de Morannes, était monté, samedi matin, en compagnie de sa digne métayère, dans sa coquette carriole, traînée par la *Bleue*, vigoureuse jument de quatre ans. Ils rentraient dans la soirée, et avaient encore quinze kilomètres à faire, quand, passant devant une modeste auberge, ils eurent l'idée de descendre, pour réchauffer leurs membres engourdis et donner un picotin à l'animal. A peine la carriole avait-elle cessé de rouler, qu'Hivert avait sauté à terre, et s'était mis en devoir d'enlever la bride, pendant que sa femme cherchait, dans le coffre, le sac à l'avoine. On devine de suite ce qui a dû arriver: la *Bleue* n'eut pas sitôt la tête débarrassée, qu'elle dressa les oreilles, jeta un regard inquiet autour d'elle, et, avant que le fermier ait eu le temps de lui mettre la main aux naseaux, elle avait pris le galop. Dans cette course effrénée, Hivert fut renversé à terre, et eut la jambe droite brisée; pour la fermière, elle se croyait perdue, et criait au secours de toute la force de ses poumons. Cependant, la jument n'avait pas couru cent mètres, qu'elle s'arrêta tout-à-coup; maintenue par une force invisible; et ceci parut d'autant plus extraordinaire aux spectateurs de l'accident, que la charrette n'était pas encore arrivée au bas de la côte rapide qu'elle descendait. Une personne put s'approcher de l'animal effrayé, et après l'avoir caressé de la main, lui repasser la bride. Etant survenu sur les lieux quelques moments après, et ayant pris connaissance des faits, j'ai cherché par quel moyen ce cheval si parfaitement lancé avait pu être subitement arrêté. Voici le résultat de mes réflexions:

Jean Hivert, au lieu de passer la bride par dessus la tête de sa bête, l'avait, ainsi que cela se pratique quelquefois, laissé tomber sous le cou, et sa femme, sans se rendre compte de son action, avait saisi le bout des guides, attaché à la ridelle, et avait tiré dessus en désespérée. Sous ce puissant effort, le mors de la bride était venu presser le cou du cheval, et exerçait sur la trachée une telle constriction que la bête était suffoquée.

Il ne peut y avoir de doute que l'application méthodique de ce moyen ne doive rendre le même service qu'à la femme Hivert, à tout cavalier ou voyageur en voiture qui est appelé à conduire un cheval d'humeur emportée. Une lanière en cuir ou une ficelle en corde un peu

forte, faisant le tour du cou du cheval, et une autre lanière allant de celle-ci à la main du conducteur, voilà tout l'attirail. Quand le cheval viendra à s'emporter, il suffira d'exercer une traction assez faible sur cette lanière pour le dompter.

Cette méthode n'est que l'application raisonnée d'un fait bien connu, car on a déjà proposé l'emploi de plaques mobiles qu'on pouvait abaisser sur les naseaux du cheval. Il est vrai que le système n'a pas été mis en pratique, mais il est à croire que son prix élevé et sa forme disgracieuse sont les causes de son insuccès.

Quel est le sort réservé à l'invention de la fermière Hivert? Il est entre les mains de tout cavalier et de tout voyageur en voiture. La généreuse femme n'a point pris de brevet, mais elle ne croit pas devoir paraître exigeante en demandant que la première personne à qui la lecture de cet article aura pu rendre service, en donne témoignage par la voie du journal, afin que son exemple convainque les incrédules et entraîne les indécis. — T. C.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Programme de la soirée au profit de la veuve Chevallier, donnée par MM. les Sous-Officiers de l'Ecole de cavalerie, le vendredi 17 avril.

1^{re} PARTIE.

Ne touchez pas à la Reine (chœur), opéra-comique, musique de Boisselot.

La Succession Bonnet, comédie-vaudeville en un acte, par M. de St-Rémy.

Personnages: Duponceau, petit rentier; Chappardin, homme d'affaires; Grisdre, clerc d'huissier; Bonnet; un notaire; Emma, fille de Duponceau.

Nidja la Juive, romance dramatique, paroles de M. Léon Cosson, musique d'Alphonse Leduc.

2^{me} PARTIE.

Qui va-là! (nocturne avec chœur), paroles de M^{me} Laure Jourdain, musique d'Aristide de Latour.

La Consigne est de Ronfler, vaudeville en un acte.

Personnages: Tavernier, capitaine; Landremol, cavalier; Irma, femme de Tavernier; Charlotte, soubrette.

3^{me} PARTIE.

L'Affaire de la rue de l'Oursine, vaudeville en un acte.

Personnages: Lenglumé; Mistingue; Potard; Justin, domestique; Norine, femme de Lenglumé.

La Chasse aux Isards (chœur montagnard), paroles et musique d'Alfred Roland.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Rome, 12 avril. — Le pape a célébré aujourd'hui la messe à Saint-Pierre, puis il a donné la bénédiction solennelle du haut du portique supérieur de la basilique. Malgré un temps pluvieux, une foule immense assistait à cette cérémonie.

La santé du pape est excellente.

La *Gazetta del Popolo* signale un bruit d'après lequel Garibaldi aurait quitté Caprera pour une destination inconnue.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Le nouveau roman de Paul Féval, LA RUE DE JÉRUSALEM, que vient de publier l'éditeur Dentu, à Paris, est le grand succès du moment; en effet rien n'est plus curieux et plus dramatique que les révélations étranges et inattendues contenues dans cette nouvelle série des *Habits noirs*, dont la police mystérieuse et ses agents font les frais. Le célèbre romancier s'est surpassé en gaieté et humour dans le récit de cette terrible histoire, qui repose sur un fait réel et dont les renseignements sont puisés à des sources certaines.

Marché de Saumur du 11 avril.

Froment (l'h. 77 k.)	35 72	Paille de ratelier	
2 ^e qualité (74 k.)	34 33	(hors barrière).	43 70
Seigle	24 50	Paille de litière, id.	—
Orge	18 —	Foin id.	63 45
Avoine (entrée).	15 —	Luzerne (les 750 k)	59 30
Fèves	20 —	Grainedelin (70 k.)	29 —
Pois blancs	32 —	— detrèfle(°/k)	110 —
— rouges	32 —	— de luzerne.	90 —
Cire jaune (50 kil).	220 —	— decolza 65 k	26 —
Huile de noix 50 k.	60 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	40 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.) . . .	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1867.	1 ^{re} qualité	110 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1867,	1 ^{re} id.	55 à 65
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1867,	1 ^{re} id.	50 à 55
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1867,	1 ^{re} id.	48 à 55
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1867.		32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1867.		65 à 75
Champigny, 1867.	1 ^{re} qualité	110 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 100
Varrains, 1867.		» à »
Varrains, 1867		60 à 75
Bourgueil, 1867.	1 ^{re} qualité	75 à 90
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1867.		70 à 80
Chinon, 1867.	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

BOURSE DU 11 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 68 90.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 99 00.

BOURSE DU 13 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 68 75.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 99 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE ESPINASSE.

Les créanciers de la faillite du sieur Espinasse, marchand colporteur, demeurant à Epieds, sont invités, conformément à l'article 492 du Code de commerce, à se présenter dans le délai de 20 jours, en personne ou par fondé de pouvoirs enregistrés, à M. Poulet, avoué, demeurant à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le mercredi 13 mai 1868, à midi.

Le Greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROUSSIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Roussin, aubergiste et pépiniériste, demeurant à Doué, sont invités à se trouver, le mardi 21 avril, à midi, en

la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic.

Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE JACQUOT.

Les créanciers de la faillite du sieur Jacquot, marchand ambulant à Saumur, sont invités à se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs enregistrés, dans le délai de 20 jours, à partir de ce jour, à M. Poulet, avoué à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés de bordereaux sur timbre, indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le mardi 20 mai prochain, à midi.

Le Greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BELLEMÈRE.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean Bellemère, marchand poissonnier, demeurant à Doué-la-Fontaine, sont invités à se présenter dans le délai de 20 jours, en personne ou par fondé de pouvoirs enregistrés, à M. Guérin, ancien huissier à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés de bordereaux sur timbres indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le jeudi 14 mai 1868, à midi.

Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU.

A CÉDER UN FONDS

De Quincaillerie, Mercerie et Articles Crépins.

Situé à Saumur, rue Royale. S'adresser à M. Roux, quincaillier.

Administration des Hospices de Saumur.

Etude de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers,

Le dimanche 17 mai 1868, à midi,

LA MÉTAIRIE

DE LA

BOITAUDERIE,

Située commune de Coron, contenant 10 hectares 98 ares 10 centiares,

Sur la mise à prix de 21,538^f 90^c pour l'ensemble.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, soit à M^e TAHET, notaire à Vihiers, soit au secrétariat de l'Administration des Hospices de Saumur. (152)

ON DEMANDE un emploi de comptable ou autre. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UNE BOURSE

Est ouverte en l'étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, pour faciliter le remplacement au service militaire des jeunes gens faisant partie de la classe de 1867; il y a déjà un grand nombre d'adhésions. (141)

LE VÉRITABLE

EMPLATRE RÉVULSIF

de THAPSIA du D^r REBOULLEAU de Constantine (Algérie), est toujours revêtu des deux signatures Ch. LEPERDRIEL et REBOULLEAU. Vente en gros à Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 54. — Vente en détail, Faubourg-Montmartre, 76, et dans toutes les pharmacies de France.

PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^r Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^r Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

Étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Par licitation, avec admission d'étrangers,

En l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD, notaire à Saumur,

Le lundi 27 avril 1868, à midi,

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

Dépendant de la succession de M^{me} V^e CHARLEMAGNE DUPUIS-AURIOUST.

HOTEL

A Saumur, quai de Limoges et rues du Relais et des Trois-Marchands.

Cet hôtel, qui formait l'habitation de M^{me} DUPUIS, comprend :

En soubassement : — Huit caves et bûchers, grand corridor en pierres dures, avec deux escaliers intérieurs et porte sur la rue du Relais;

Au rez-de-chaussée : — Porche; à droite du porche conciergerie, remise à quatre voitures, parloir, vestibule, lieux à l'anglaise, premier escalier de service, deux chambres de domestique en entresol; à gauche du porche grand vestibule, escalier d'honneur en pierre, corridor, cuisine, laverie, office, deuxième escalier de service, chambre de domestique en entresol;

Au premier étage : — Grande chambre à coucher avec deux cabinets de toilette et lieux à l'anglaise, palier du premier escalier de service, vestibule, salon d'été, salon d'hiver, palier de l'escalier d'honneur, grande salle à manger, petite salle à manger, office, palier du deuxième escalier de service;

Au deuxième étage : — Au midi, sur le jardin, petite chambre à feu, antichambre, cabinet de toilette, chambre à coucher, vestibule, chambre à coucher, cabinet de toilette, lieux à l'anglaise; grand vestibule desservant tout l'étage; — sur le quai: chambre à coucher et cabinet, autre chambre à coucher et cabinet, antichambre, chambre à coucher et cabinet, grande chambre à coucher et cabinet;

Au troisième étage : — Cinq mansardes et grands greniers desservis par les deux escaliers de service;

Un grand jardin; écurie à quatre chevaux, fosse à fumier couverte; chambre de garçon, sellerie, grenier à foin, grenier à avoine; galerie ouverte et buanderie, serre, terrasse au-dessus et cabinet.

Eaux : — Trois pompes, montage de l'eau dans un réservoir au troisième; distribution aux divers étages.

Cet hôtel joint par derrière MM. Daudet et Gilbert, par devant le quai de Limoges, d'un côté la rue du Relais, et d'autre côté la rue des Trois-Marchands.

MAISON, dite la Gerbe-d'Or,

A Saumur, rue de Fenet.

Cette maison, portant les n^{os} 151, 153 et 155, joint d'un côté M. Jamet, et d'autre côté M. Lefebvre; elle comprend :

Au rez-de-chaussée sept chambres et une écurie; au premier étage huit chambres, au deuxième six chambres et greniers; autres greniers régissant sur le tout;

Grande cour avec portail sur la rue de Fenet; dans cette cour un hangar, et dans le roc un caveau, deux grandes caves, quatre caveaux, une fontaine, une autre grande cave, quatre autres caveaux, latrines; deux chambres au-dessus de l'entrée des caves et deux escaliers;

Un jardin en terrasse au-dessus des caves, joignant au couchant M. Jamet, au nord la cour de la Gerbe-d'Or, au levant le jardin ci-après désigné et M. Lefebvre, et au midi la montée du Petit-Genève;

Petit jardin, au levant du premier jardin, joignant des autres parts M. Lefebvre et le chemin;

Morceau de terre labourable, en face du même jardin, dont il est séparé par un sentier, joignant au levant le coteau, au nord et au couchant deux sentiers.

Pour visiter les immeubles et pour prendre connaissance des conditions de la vente, s'adresser à l'Hôtel, quai de Limoges, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

Saumur, imp. de P. GODET.